



Vice caché kilométrage

Par Ilann

Bonjour,

J'ai acheté une véhicule il y a deux ans en bon état vers les 100 000km, puis quelques mois après et toujours avec un CT valide, je décide de la vendre car j'avais d'autres projets (des témoins peuvent le confirmer).

Aujourd'hui l'acheteur actuel se retourne contre moi pour vice caché DOL suite à un kilométrage modifié, chose dont je n'étais pas au courant. Il m'a déjà envoyé une LRAR pour mise en demeure de DOL. Et l'expert de son assurance m'invite à une expertise contradictoire.

Sachant que je suis en mesure de prouver mon innocence dans l'affaire (CT, facture garage mentionnant le kilométrage, et des photos d'été avec le kilométrage dessus, etc..). Et que j'ai toujours contact avec l'ancien acheteur.

Qu'est-ce que je risque concrètement dans l'histoire ? Et si je ne vais pas à l'expertise contradictoire ? J'ai besoin d'aide..

Sachant que j'habite à l'opposé du proprio.

Merci pour vos réponses